



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 28600

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'évolution du dossier relatif à la situation des rapatriés réinstallés. Depuis l'annonce, lors de la présentation du budget le 9 novembre 1998, de la mise en place d'un dispositif d'aide aux rapatriés réinstallés, comprenant notamment la création d'une commission nationale chargée de régler les derniers dossiers, rien ne s'est concrétisé. En dépit de l'article 25 de la loi de finances rectificative pour 1998, prévoyant la suspension des poursuites, les procédures judiciaires à l'encontre des rapatriés reprennent et créent de grandes situations de détresse. En effet, cet article 25, du fait de la non-divulgation du nouveau dispositif et de la non-mise en place de la commission nationale, devient inopérant car il est trop souvent interprété par les tribunaux comme une simple disposition pour faire « gagner du temps » aux rapatriés vis-à-vis de leurs créanciers. Elle lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour que le nouveau dispositif d'aide aux rapatriés réinstallés soit rapidement mis en oeuvre et que les moyens nécessaires soient donnés à la délégation aux rapatriés, pour enfin résoudre ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28600

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2289

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)